



Communes de Bourogne et Morvillars

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Société Antargaz

Approuvé par arrêté préfectoral n° 2011 272-0004 du 29 SEP. 2011



-
- Note de présentation
 - Plan de zonage réglementaire
 - Règlement
 - Recommandations

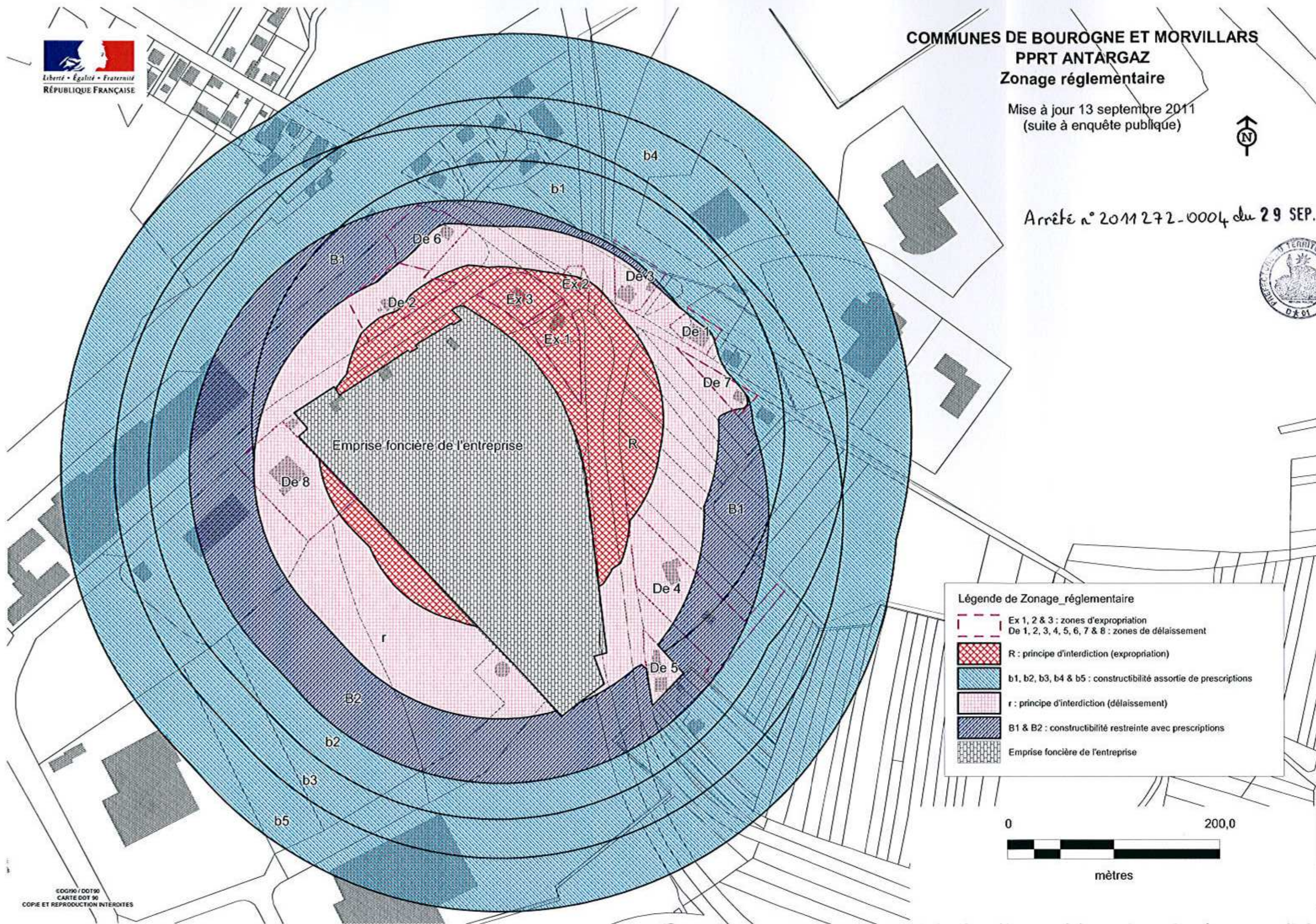


COMMUNES DE BOUROGNE ET MORVILLARS
PPRT ANTARGAZ
Zonage réglementaire

Mise à jour 13 septembre 2011
(suite à enquête publique)



Arrêté n° 2011 272-0004 du 29 SEP. 2011



Légende de Zonage réglementaire

	Ex 1, 2 & 3 : zones d'expropriation
	De 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 & 8 : zones de délaissement
	R : principe d'interdiction (expropriation)
	b1, b2, b3, b4 & b5 : constructibilité assortie de prescriptions
	r : principe d'interdiction (délaissement)
	B1 & B2 : constructibilité restreinte avec prescriptions
	Emprise foncière de l'entreprise

